

Les foyers et résidences pour jeunes travailleurs

Les foyers d'hébergement offrent aux jeunes un ensemble de logements, de services et de prestations. Ils ne sont pas un lieu d'hébergement de longue durée mais un relais dans l'attente d'un logement particulier.

CANTAL

Sommaire

- I- LES CONDITIONS D'ADMISSION
- II- LES AIDES ET ALLOCATIONS
- III- LES DIFFERENTS FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS DU CANTAL
- IV- LE COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)
- ADRESSES À CONNAÎTRE

I- LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les foyers accueillent généralement des jeunes âgés de 16 ans à 30 ans. Les jeunes doivent exercer une activité professionnelle (ouvrier, employé, apprenti, ...) mais peuvent également y accéder les chômeurs à la recherche d'un emploi, les scolaires de l'enseignement technologique ou professionnel, les stagiaires et les étudiants. Pendant l'été, les jeunes vacanciers peuvent aussi bénéficier d'un hébergement de courte durée.

II- LES AIDES ET ALLOCATIONS

Les jeunes travailleurs résidant en FJT peuvent bénéficier de l'Allocation de Logement à Caractère Social (ALS) ou, dans certains foyers, de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). D'autres possibilités d'aides au logement peuvent être accordées en cas de difficultés financières. Il faut se renseigner auprès du Directeur du foyer. Les demandes d'allocations logement doivent être adressées à la Caisse d'Allocations Familiales du lieu de résidence. Le versement de l'allocation logement est effectué mensuellement. Pour toute demande ou tout renseignement, consultez votre Caisse d'Allocations Familiales :

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CANTAL (CAF)

15 rue Pierre Marty - BP 219

15002 AURILLAC CEDEX

Tél : 0 820 25 15 10

Fax : 04 71 46 58 04

Web : <http://www.aurillac.caf.fr>

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h

. permanence délocalisée le vendredi de 9 h 15 à 12 h à la Maison des Services, 4 faubourg Notre-Dame, 15300 Murat (Tél : 04 71 20 28 88)

Les organismes collecteurs du 1% logement peuvent, sous certaines conditions, s'engager auprès du propriétaire à lui verser les loyers et charges (jusqu'à 18 mois) en cas d'impayé. En cas de demande, il faudra rembourser cette avance sans intérêt en 3 ans : c'est la garantie loca-Pass.

Ils peuvent également vous aider à constituer le dépôt de garantie (ou caution) en vous accordant une avance remboursable quand vous quitterez le logement : c'est l'avance Loca-Pass.

L'avance et la garantie Loca-Pass peuvent vous être accordées, quels que soient le type de logement et le montant de vos ressources,

Pour plus de renseignements, consultez la fiche EIJ n° 5.21 : "Louer ou acheter un logement" ou contactez la :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CANTAL (CCI)

44 boulevard du Pont Rouge

15013 AURILLAC CEDEX

Tél : 04 71 45 40 40

Fax : 04 71 45 64 42

Email : cci@cantal.cci.fr

Web : <http://www.cantal.cci.fr>

Service 1% logement

Tél : 04 71 45 40 48 (Mme LAVERGNE Séverine)

III- LES DIFFERENTS FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS DU CANTAL

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Espace Tivoli
25 avenue de Tivoli
15013 AURILLAC CEDEX
Tél : 04 71 46 88 00
Fax : 04 71 46 88 01
Email : fjt.15@wanadoo.fr
Ouvert 24/24 - Secrétariat de 9 h à 14 h
. chambres individuelles meublées, studios meublés (T1 bis)
. convention d'Aide Personnalisée au Logement (APL)
. 16/30 ans

IV- LE COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

Le CLLAJ propose des conseils pour la recherche d'un logement. Il peut apporter une aide sous forme de prêt et de garantie. Il permet ainsi aux jeunes de 18 à 30 ans d'accéder à un logement autonome alors qu'ils ne disposent pas encore de moyens financiers.

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

Bâtiment de l'Horloge
8 place de la Paix
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 48 31 68
Fax : 04 71 48 32 49
Email : claj15@wanadoo.fr
. accueillir, informer, orienter les jeunes sur les conditions d'accès à un logement autonome, les accompagner dans leur parcours résidentiel, assurer l'interface entre les propriétaires et les jeunes demandeurs de logements, participer avec les acteurs locaux à la mise en oeuvre d'une politique concentrée autour de l'habitat des jeunes

DES ADRESSES A CONNAITRE

UNION DES FOYERS ET SERVICES POUR JEUNES TRAVAILLEURS (UFJT)

Site web : <http://www.ufjt.org/>